



Plan d'action 2008 de FRATEL

La 5^{ème} réunion annuelle, qui s'est tenue à Montreux en Suisse du 7 au 9 novembre 2007, après avoir étudié les propositions soumises par le Comité de coordination, dont les nouveaux axes de travail proposés par le groupe de réflexion sur l'évolution de FRATEL, a adopté le plan d'action pour 2008. Les éléments de ce plan d'action sont détaillés ci-après.

1. Les objectifs et les actions communes

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la Charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

2. Les propositions d'actions à mettre en oeuvre

La 5^{ème} réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en oeuvre en 2008 s'articulent en trois types d'activités : les activités événementielles, les activités permanentes, et les activités ad hoc.

- **Les activités événementielles sont les suivantes :**
 - la tenue de séminaires d'échanges d'informations et d'expériences.
 - la poursuite de la formation qualifiante en régulation des télécommunications (BADGE¹) associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL, et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs de FRATEL ;
 - l'organisation de la réunion annuelle 2008, qui débutera par un séminaire sur un thème différent de celui du périmètre habituel de FRATEL.
- **Les activités permanentes sont les suivantes :**
 - la promotion et la valorisation des initiatives des membres de FRATEL et des contenus francophones en matière de régulation ;
 - l'animation du site web : <http://www.fratel.org> ;
 - l'animation de la partie privée du site internet Fratel.org par la mise en place d'un Forum d'échange entre les membres ;
 - le développement des échanges internes par la mise en œuvre de points de contacts au sein de chaque régulateur ;
 - la sensibilisation des membres de FRATEL à l'utilisation d'outils favorisant le partage des bonnes pratiques en matière de réglementation des télécommunications, notamment, des outils déjà développés à cet effet par l'Union internationale des télécommunications.
- **Les activités ad hoc :**
 - la participation aux échanges d'information et d'expérience entre les associations de régulateurs, et en particulier à la réunion annuelle des associations de régulateurs organisée par l'Union internationale des Télécommunications (UIT) à l'occasion du Colloque mondial des régulateurs.

2.1. Les activités événementielles

2.1.1. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le thème identifié pour l'année 2008 est : « La régulation tarifaire et les méthodes de comptabilisation de coûts ». Le séminaire se tiendra au cours du 1^{er} semestre 2008 sur deux jours au Gabon. Il portera sur les obligations de séparation comptable, la comptabilisation des coûts et la régulation tarifaire. Ce séminaire constituera une préparation à la 6^{ème} réunion annuelle de FRATEL.

¹ Brevet d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles.

2.1.2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la Charte constitutive du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leurs expériences et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

A cette occasion, les participants procéderont à des échanges de vues et d'information sur les effets de la régulation sur la montée en puissance de la concurrence.

Cette année, et suite aux axes de travail retenus par le Groupe de réflexion sur l'évolution de FRATEL en 2007, la réunion s'ouvrira par une journée dédiée à la régulation du secteur postal. Cette initiative permettra d'évaluer l'intérêt des membres pour des échanges en ce domaine. La réunion s'étendra donc sur trois jours.

2.1.3. Projet de formation

FRATEL encourage les initiatives de ses membres en matière de formation à la régulation en langue française.

En 2007-2008, la formation qualifiante en régulation des télécommunications, associant l'ENST Paris, l'Autorité nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso, l'Université de Ouagadougou, la Banque mondiale, l'École supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar et l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) a changé d'organisation.

Les sessions ont été décalées afin de s'adapter aux emplois du temps des participants. La première session a débuté en septembre 2007, la dernière session s'achèvera en avril 2008. Les candidats au BADGE soutiendront leur thèse dans le courant du mois de juin.

FRATEL encourage les régulateurs qui le souhaitent à proposer la candidature de formateurs BADGE pour former des binômes dans le cadre des prochaines sessions.

2.1.4. Le séminaire sur les métiers de la gestion des fréquences et du service du spectre

Un troisième séminaire sur les métiers de la gestion des fréquences et le contrôle du spectre, au profit des organismes chargés de la gestion du spectre dans les pays d'expression française, sera organisé par l'ANRT du Maroc et l'ANFR de la France.

L'objectif est de favoriser la coopération institutionnelle internationale sur la gestion du spectre au sein de la communauté des régulateurs francophones.

2.2. Les activités permanentes

2.2.1. La promotion et la valorisation des initiatives des membres de FRATEL et des contenus francophones en matière de régulation

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre les membres sur des thèmes qui intéressent le Réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

Par ailleurs, et dans le but de permettre à l'ensemble du réseau de suivre l'actualité de la régulation dans les différents pays, le secrétariat exécutif étudiera la faisabilité d'éditer une information sur l'actualité de la régulation menée par les membres de FRATEL.

2.2.2. L'animation du site web <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet créé par le Secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL).

Il contient la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent le Réseau.

Les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations selon un format qui leur sera proposé par le Secrétariat exécutif, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays.

2.2.3 L'animation de la partie privée du site internet [Fratel.org](http://www.fratel.org) par la mise en place d'un Forum d'échange entre les membres

Un Forum de discussion sera mis en place sur la partie privée du site. Ce Forum sera animé par la Présidence de FRATEL (assurée en 2007-2008 par l'ARTP du Sénégal), qui proposera des thématiques de l'actualité de la régulation des télécommunications de manière régulière (trimestriellement) et s'assurera de la pertinence et la richesse des contenus qui seront déposés par les membres sur le Forum.

2.2.4 Le développement des échanges internes par la mise en œuvre de points de contacts au sein de chaque régulateur

Le secrétariat exécutif mettra en place en 2008, une liste de points focaux qui recensera les contacts qui seront désignés par chaque membre comme correspondant de l'institution pour le réseau et ses membres.

Cette liste devra être actualisée, pour cela les membres seront chargés de notifier tout changement de représentant et coordonnées au secrétariat exécutif. Elle sera disponible sur la partie privée du site internet [Fratel.org](http://www.fratel.org) et servira de support pour le développement d'un réseau d'échanges privilégiés entre des correspondants désignés par les membres. Lorsqu'un membre aura une question ou cherchera une expertise précise, il pourra poser sa question aux points focaux, qui relayeront la demande aux experts concernés dans leur autorité. Par ailleurs, la liste permettra à chaque autorité de diffuser toute information qu'elle considérera comme utile pour

les autres membres : conférences, séminaires ou encore formations sur la régulation. Le point focal servira là encore de relais en transmettant l'information aux services intéressés au sein de chaque régulateur.

2.2.5 La sensibilisation des membres de FRATEL à l'utilisation d'outils favorisant le partage des bonnes pratiques en matière de réglementation des télécommunications, notamment, des outils déjà développés à cet effet par l'Union internationale des télécommunications

Le Bureau du Développement des Télécommunications (BDT) de l'UIT a mis en un site internet qui restitue son travail de collecte et d'analyse des données sur les tendances et les pratiques de la réglementation des télécommunications, sous forme d'un guichet en ligne où il est possible de consulter les toutes dernières informations sur la réglementation des TIC.

Une présentation de cet outil pourrait être faite aux membres de FRATEL à l'occasion d'un séminaire ou d'une réunion du réseau. En communiquant de manière régulière sur cet outil et ses évolutions le secrétariat exécutif sensibilisera ses membres sur l'existence de ce type de base de données, qui recense les bonnes pratiques existantes à l'échelle internationale.

2.3. Les activités ad hoc

2.3.1. La participation de FRATEL aux échanges d'information et d'expérience entre les associations de régulateurs

Depuis 2003, FRATEL participe à la réunion annuelle des associations de régulateurs organisée en marge du Colloque mondial des régulateurs, pour promouvoir ses actions auprès de l'UIT, partager et s'enquérir des travaux des autres associations de régulateurs.

En mars 2008, FRATEL participera au Colloque mondial des Régulateurs organisé par l'UIT à Pattaya en Thaïlande du 11 au 13 mars 2008.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Participation à la réunion annuelle des associations de régulateurs	Colloque mondial des régulateurs (mars 2008)	Pattaya, Thaïlande	Défini par l'UIT
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre (2 jours)	Gabon (à confirmer)	Les méthodes régulation tarifaire et de comptabilisation de coûts
Formation qualifiante BADGE	A partir de septembre 2008	Lieu à confirmer	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre (3 jours, dont une première journée sur la régulation postale)	Lieu à confirmer	Les effets de la régulation sur la montée en puissance de la concurrence
Séminaire sur la gestion du spectre	2 ^{ème} semestre 2008	Maroc	Les métiers de la gestion des fréquences et du service du spectre
